



COMPTE-RENDU

AUDIENCE AVEC LE DELEGUE INTERREGIONAL LUNDI 11 DECEMBRE 2017

Dans le cadre de sa visite des services de la Rue Merly le lundi 11 décembre après-midi, les organisations syndicales Solidaires et CGT Finances Publiques de notre DIRCOFI ont sollicité une entrevue avec le nouveau Délégué, M. Patrice LAUSSUCQ.

Celle-ci, initialement prévue pour une demi-heure, a eu lieu de 17h30 à 18 h45, en présence par ailleurs de M. CABANEL, AFiP, adjoint du Délégué ainsi que MM BONNEL et GOUIN DE ROUMILLY.

De nombreux points ont été évoqués à partir d'un large tour d'horizon de notre part de l'actualité du contrôle fiscal, comme fil conducteur. Focus

MOYENS DES SERVICES-ORGANISATION DU CONTROLE FISCAL

ORGANISATION DU CONTROLE FISCAL A MOYEN TERME

Nous avons demandé qu'une ligne claire soit présentée à l'ensemble des acteurs du contrôle fiscal sur l'avenir des structures du contrôle (3 niveaux de contrôle, rattachement des brigades départementales, BCR, PCE etc.) et l'organigramme fonctionnel. Dans notre esprit, quels que soient les projets de l'administration, nous sommes en droit de savoir notre avenir en la matière, ceci est très important pour les agents.

Le Délégué a pris note de notre demande. M. BONNEL a tenu à préciser que les 3 niveaux de contrôle (DDFiP/DRFiP, DIRCOFI, Brigades nationales) ne seraient pas remis en cause systématiquement, que le rattachement de brigades départementales ne concerne que les petites directions volontaires.

EXAMEN DE COMPTABILITE (EC)

Nous avons demandé que la procédure de VG demeure le socle en matière de contrôle des entreprises.

Pour l'administration, il faut avoir un contrôle de qualité, mais adapté aux enjeux. En ce sens, l'EC est moins intrusif pour les entreprises et mobilise moins d'énergie pour les services de contrôle (« pourquoi faire une VG pour rendre une blanche »?). Mais est-ce si simple ?

Cependant, l'EC ne porterait à terme que sur 5 à 10 % du CFE, la VG restant le principe.

NOUVEAUX OBJECTIFS 2018 (POINTS d'IMPACT)

En matière d'EC ou de 3909 transformées en CSP (hors CSP corrélé, toujours rattaché à l'affaire principale), une étude est en cours sur la quantification des procédures. Les conclusions sont imminentes.

DROIT A L'ERREUR

Il s'agit de distinguer les contribuables de bonne foi, avec un regard de bienveillance et ceux de mauvaise foi. Il s'agit d'un projet de loi pour une « société de confiance ». Il faut aussi tenir compte de la spontanéité de l'entreprise dans la régularisation, en contrepartie d'un aménagement des pénalités. Il peut s'agir d'une forme de rescrit, reformatisé dans le droit à l'erreur. La réduction de 50 % du taux de l'intérêt de retard est également en projet.

Mais l'essentiel du dispositif pour la DGFIP existe déjà, d'autres administrations étaient en retard sur le sujet.

CONSULTATION ACTION PUBLIQUE 2022 (« CAP 22 »)

Nous avons soulevé nos vives inquiétudes sur la possibilité d'externalisation de certaines missions dans le cadre de ces discussions ouvertes.

EMPLOIS-GESTION DES AGENTS

EMPLOIS

Pour le Délégué, il y a eu une préservation du contrôle fiscal ces dernières années, il n'y a pas eu de suppressions réelles d'emplois de vérificateurs, l'effectif est constant. En revanche, une rationalisation des emplois a été opérée au niveau des équipes de soutien et de support (cadres C et B) , dans le cadre de l'effort collectif nécessaire en matière de suppressions d'emplois.

Nous lui avons indiqué que pour nous il n'y a pas de «*sanctuarisation*» du contrôle fiscal, puisque dans la chaîne de contrôle plus de 3 000 emplois ont été sacrifiés depuis la fusion de 2008 y compris cette année dans les services de la DNEF et la DVNI, pourtant «vitrines» du CF !

PPCR

Nous avons déploré la décision du nouveau Ministre G Darmanin de report de la revalorisation initialement prévue par la Ministre M. Lebranchu pour 2018, en 2019

RIFSEEP (toutes les primes au « mérite »)

Il devait être mis en application au 1.01.2019. Nous avons rappelé le report par le DG du dispositif à 2020 suite à l'accord des ministres, grâce à l'action syndicale.

MUTATIONS

Nous avons dénoncé le projet néfaste des nouvelles règles d'affectation nationale au département que l'administration entend imposer et attendons avec méfiance les conclusions de l'expérimentation qui va être menée pour le mouvement du 1.09.2019 dans 14 directions locales, DIRCOFI ou nationales.

BILAN DE COMPETENCE QUINQUENNAL

Pour le Délégué, il est assez naturel de revendiquer une certaine compétence pour les services de contrôle, à l'instar de ce qui existe déjà dans les services centraux. Chaque agent doit toujours être « *à l'état de l'art* ». Ceci impliquerait un échange structuré autour du métier sous la forme de ce bilan quinquennal de compétence , point de passage obligé pour faire le bilan des points forts et faibles de l'agent.

Ce bilan serait rendu nécessaire pour orienter l'effort de formation, qui actuellement ne serait pas suffisamment utilisé, afin que personne n'échappe à une formation continue pour progresser dans son métier.

Le parallèle avec le privé est notable dans la présentation faite par le Délégué.

Nous lui avons indiqué notre opposition à ce jury quinquennal, alors que l'entretien d'évaluation prévoit déjà de faire le point annuellement avec chaque chef de brigade sur le niveau de compétence et les formations à suivre. A moins qu'on ne leur fasse pas confiance ? Ou qu'il s'agisse plutôt de se séparer de « collaborateurs dont les compétences seraient mieux mises en évidence ailleurs » ?

X
X X

PROGRAMMATION

Enfin, en conclusion nous avons attiré l'attention sur les problèmes récurrents et de plus en plus pressants dans quasiment toutes les brigades, en matière de programmation (nombre d'affaires et qualité des fiches).

MM LAUSSUCQ et BONNEL ont reconnu cet état de fait.

Nous avons demandé qu'après toutes les réformes des structures de gestion imposées par l'Administration ces dernières années, qui ont conduit pour beaucoup à la situation difficile où l'on se trouve maintenant, l'on sensibilise l'ensemble du réseau sur la transmission des informations locales pouvant avoir une incidence en terme de CFE, à destination des services de programmation et de contrôle.

Pour le délégué, une réflexion d'ensemble sur le métier est à mener avec une mobilisation de tous, y compris des structures départementales. Il s'est engagé à agir dans ce sens.

Il faut saluer cette première, depuis la création de la DIRCOFI, que constitue cette visite du Délégué dans tous les services de la rue Merly à Toulouse, ce que les agents ont semble t-il plutôt apprécié. Au niveau de notre audience, si nous n'avons pas eu de réponse sur tous nos thèmes, en raison notamment du temps contraint, les échanges ont été nourris et nous espérons que nos principaux messages seront entendus.

Nous y demeurerons attentifs.